Chez les Mozabites, il existe deux sortes d’assemblées qui dirigent la cité ; les Azzaba et la Djemaa. Qu’est-ce que la Djemaâ, quel a été son rôle dans la société mozabite traditionnelle avant l’indépendante ? **(1)**

La Djemaâ des mozabites est une assemblée laïque. Elle est composée des représentants des différentes fractions de la ville ; ils sont élus démocratiquement et s’appellent Mokaddem. Aidé par un naïb, l’assemblée est présidée par un Hakem et son adjoint.

Pour le rôle de la Djemaâ, celle-ci s’occupait des affaires de la cité. Elle exerçait le pouvoir temporel, elle élaborait des Ittifakat (règlements). Elle était chargée de la police et de la garde qui veillait aux portes de la ville et au tour de défense (ou : veillait sur la sécurité du Ksar), de la répartition de l’eau d’irrigation, de la gestion d’une caisse alimentée par une contribution répartie entre les fractions, des travaux de réparation, d’entretien ou de construction des lieux communautaires de la ville. Lors de l’installation du pouvoir colonial, le rôle de la Djemaâ diminua. L’administration militaire imposa le caïd, un simple exécutant du pouvoir. **(16)**

Enfin, la société Mozabite est une société bien organisée, qui a su sauvegarder sa religion et ses coutumes. **(1)**

**NB : Deux points pour la présentation et la lisibilité de la copie**